

## Compte rendu de la réunion du 04 avril 2015

Date convocation : 27 mars 2015

Présents : 12 conseillers

Absents excusés : MALIGNE Marie Paule – ROCHE Carole – GOUDAL Léon.

Secrétaire de séance : BOYER Evelyne.

Le compte rendu de la dernière réunion du 2 mars est adopté à l'unanimité.

### Vote des taux d'imposition

La commission des finances qui s'est réunie pour l'examen des budgets propose de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont :

Taxe habitation : 9,78 % - taxe foncier bâti : 23,25% - taxe foncier non bâti : 104,82%.

Le conseil municipal, après discussion, valide la proposition faite par la commission des finances.

### Vote des subventions aux associations :

L'association de parents d'élèves a informé la mairie qu'elle ne sollicitait pas de subvention pour 2015 – le budget étant déjà établi, le conseil décide de ne pas modifier le montant total accordé aux associations.

### Vote du budget principal

La baisse des dotations de l'Etat va entraîner une diminution des dépenses de fonctionnement.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : 658 281 €.

### Section investissement :

Le montant des opérations prévues s'élève à 382 980 € dont 270 000 € pour la 1ère tranche de travaux de l'église subventionnée à hauteur de 180 000 € (Conseil Général) sur 3 ans.

6 communes de l'ancienne communauté de communes ont conclu une convention pour la révision de leur PLU : montant estimé à environ 8 000 €/commune financé par un emprunt. Gérard Petit, délégué communal à la CABB fait le compte rendu de la dernière réunion de la CLECT à ce sujet – la CABB, qui n'a pas compétence pour les PLU, va rembourser 754€/an sur 10 ans à chaque commune. Avec la loi NOTRe, cette compétence peut revenir à la CABB dans quelques années, l'emprunt reviendra à la CABB.

Le démarrage des travaux de l'église aura lieu en fin d'année.

La section d'investissement s'équilibre donc à 571 358 €.

Budget lotissement : investissement : 119 026,43 €.

Mis au vote les deux budgets sont validés par le conseil municipal.

Participation fiscalisée à la fédération départementale d'électrification : la participation 2015 de la commune s'élève à 4 872 €.

#### Demande de subvention pour le gîte

Pour une remise en état au titre de la location ultérieure, il n'y a pas de subvention Etat ou Conseil général. Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, la commune, si elle est éligible, pourrait bénéficier d'une subvention plafonnée à 5000 € et d'une TVA à 5,5%. Le montant estimatif des travaux éligibles d'isolation, menuiseries, WMC est de 12 294 €.

Demande de subvention travaux église : la commune est subventionnée à hauteur de 65% par le Conseil Général. Dans le cadre du soutien aux communes, la CABB va donner 20€ par habitant pour les travaux de rénovation de bâtiments ou de voirie. Subvention espérée : ≤ 12 000 €.

Bâtiment du stade : les travaux de sécurité s'élèvent à 15 527 € - une demande de subvention va être faite auprès du sénateur.

#### Demande de subvention pour les travaux au cimetière :

Travaux estimés à 20 762 € pour le mur le long de la route + allée. Une subvention va être sollicitée auprès du député.

#### Demande de subvention éclairage public sur le CD31

Pose de 3 lampes entre la boulangerie et le stade : montant des travaux 2 280€.

#### Travaux de voirie à la Sudrie : 20 970€ HT

Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du conseil général, celui-ci abonde en 2015 le montant prévu dans le cadre du plan quinquennal. L'Agglo sera aussi sollicitée dans le cadre de sa compétence économie.

Convention de mise à disposition de prestations de services « compétence assainissement » entre la commune et l'Agglo : l'Agglo a la compétence assainissement mais la commune doit surveiller le bon fonctionnement des pompes et de la lagune. La prestation est estimée à 2096€/an. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

#### Questions diverses :

Vente terrain Juge (terrains situés aux Maisons Rouges) : superficie : 16 660 m<sup>2</sup> – beaucoup de bois de chauffage – Un appel d'offres va être lancé pour cette vente.

Borne textile mise en place à la bascule : convention à signer avec l'organisme

Club des bowles : demande la possibilité de stocker leur matériel dans un petit local en dehors de la salle : pas de possibilité.

Revendication d'habitants de la Sudrie : M. Bertrand présente les doléances des riverains de l'entreprise Eifel : problème de bruits, camions toutes les 20 mn, manque de concertation du chef d'entreprise avec les riverains – situation de blocage. Le Maire propose de prendre rendez-vous avec le chef d'entreprise et les riverains.